

# PHILOSOPHIE DU DROIT

La philosophie explore les grandes questions de l'existence humaine : ce que signifie être une personne, comment nous pouvons savoir quoi que ce soit et comment nous devrions vivre. En fait, l'une des principales branches de la philosophie se consacre à comprendre ce qu'est « une bonne vie » – une façon de vivre afin d'être heureux et fidèle à soi-même, et en traitant les autres de façon équitable. Cette branche se nomme l'*éthique*, ou la *philosophie morale*. Elle met l'accent sur les concepts comme le bien et le mal, le vrai et le faux, la justice et l'injustice.

La moralité se compose de croyances sur ce qui est bon et mauvais, et ces croyances guident notre comportement. Lorsqu'une personne agit d'une façon que la communauté juge immorale, la communauté a diverses façons de réagir à cette personne selon la gravité de l'inconduite. Au sein de la philosophie morale, des penseurs ont réfléchi à la relation entre les valeurs, ou la morale, d'une communauté et ses lois officielles – soit les règlements que la communauté rédige et que les membres de la communauté doivent respecter, et la façon dont la communauté traite les personnes qui ne suivent pas les règlements. Cela comprend les règlements sur les comportements qui sont jugés acceptables ou non. Bien que de nombreux types de comportement puissent sembler immoraux, seulement les comportements qui brisent les lois officielles sont jugés criminels.

La philosophie examine également comment nous définissons quels comportements doivent

# EN RÉSUMÉ

DOCUMENT DE L'ÉLÈVE

être considérés comme criminels ou non criminels. Dans cette optique, les philosophes ont toujours porté un grand intérêt à la loi au cours de l'histoire. En fait, la philosophie juridique est un domaine d'études en soi, souvent nommée « jurisprudence », un terme qui provient des mots latins *juris* (de la loi) et *prudentia* (connaissance).

L'une des grandes questions sur laquelle les philosophes se sont penchés est étonnamment fort simple : d'où provient l'autorité conférée à la loi? Pourquoi les gens obéissent-ils aux règles, comme les lois, si cela signifie la perte d'une certaine liberté? Ne serions-nous pas plus heureux si nous faisions ce que nous voulions ou si nous suivions nos désirs en tout temps, plutôt que de suivre les règles?

Réfléchissez à votre propre expérience en tant qu'élève : au Canada, la loi stipule que les jeunes sont obligés d'aller à l'école.

- Selon vous, est-ce que cela rend les gens plus heureux ou moins heureux?
- Croyez-vous que cette loi rend la société canadienne plus forte?

Pour répondre à de telles questions, les philosophes ont développé l'idée du *contrat social*. Selon cette idée, s'il n'y a pas de règlements, les gens se retrouvent à l'*état de nature*, soit pratiquement libres de faire ce qu'ils veulent, mais également exposés à la violence, à l'exploitation, à l'imprévisibilité et au désordre. En établissant un contrat social avec les autres, les gens conviennent de céder

un peu de liberté pour une certaine sécurité contre ces divers dangers. Dans le cadre de ce contrat social, nous acceptons également de respecter les lois qui nous entourent.

Par exemple, nous acceptons de respecter la propriété des autres à la condition que les autres respectent la nôtre.

c) Les écoles pourraient-elles fonctionner si les élèves n'étaient pas tenus de respecter les biens des autres? Qu'arriverait-il?

d) Examinez le code de conduite de votre école. Tentez de trouver un exemple d'un règlement qui protège votre droit d'avoir vos propres biens et un exemple d'un règlement qui est contraire à ce droit.

Lorsque vous lirez les perspectives philosophiques présentées ci-dessous, gardez à l'esprit l'idée du contrat social. Quelle entente avons-nous conclue? Est-elle juste?

## Droit naturel

Certains philosophes ont soutenu que le monde est régi par des règles fondamentales en matière d'équité et de justice, et que ces règles sont toujours moralement correctes. Par exemple, il semble toujours mal, peu importe le temps et l'endroit, de commettre un meurtre. Il s'ensuit donc que les lois établies par les gens sont moins importantes que ces lois « naturelles ». Les êtres humains ont la capacité d'utiliser la raison et de reconnaître ces lois supérieures; ils ont donc l'obligation morale de les suivre, même si les lois que nos sociétés ont consignées par écrit disent le contraire. Inversement, si une loi va à l'encontre de ces principes fondamentaux,

cette loi est immorale et injuste, et elle ne devrait donc pas être respectée, d'où le slogan du droit naturel : « *Une loi injuste n'est pas une loi* ».

## Positivisme juridique

La théorie du positivisme juridique diffère radicalement de celle du droit naturel. Alors que le droit naturel considère qu'il y a un lien puissant entre la moralité et la loi, les positivistes insistent sur le fait qu'il n'est pas nécessaire qu'une loi soit morale pour être une loi. Selon eux, la *loi doit être respectée tout simplement parce que c'est la loi*. Selon le positivisme juridique, une loi est toujours :

- établie par les institutions officielles, les gouvernements et les agents publics;
- systématiquement consignée par écrit;
- appliquée par les gouvernements et les représentants de gouvernements.

Il s'ensuit que l'autorité accordée à la loi vient du gouvernement et de ses pouvoirs. Bien que les lois *reflètent* souvent des valeurs morales importantes, ces valeurs ne sont pas nécessairement naturelles ou universelles. C'est pourquoi divers pays peuvent avoir diverses lois pour les mêmes comportements, comme la prostitution ou la consommation de drogue. Dans cette optique, les gouvernements établissent des lois afin de maintenir l'ordre social et d'assurer les meilleures conditions de vie possibles aux citoyens. Les gens devraient respecter les lois et les institutions juridiques, car elles servent la population en assurant une vie sociale prévisible, sécuritaire et rangée. Par conséquent, il est également juste et équitable que l'État

ait le pouvoir d'imposer des conséquences plus graves si les lois sont brisées.

## Réalisme juridique

Le réalisme juridique est considéré comme une sous-catégorie du positivisme juridique, car il maintient également que les valeurs sont variables et non universelles. Par conséquent, ce qui est vrai, moral et équitable dépend du point de vue de chaque personne.

Cependant, cette philosophie diffère du droit naturel et du positivisme juridique dans la mesure où elle tente d'expliquer le droit en se fondant sur les actions réelles des législateurs individuels plutôt qu'en examinant les idées sur le gouvernement. Les réalistes juridiques soutiennent que, en réalité, la loi est flexible. La façon dont les juges interprètent les lois est influencée par leurs propres expériences et par les valeurs dominantes dans leurs communautés. Cela explique pourquoi deux juges peuvent en venir à des conclusions différentes dans une affaire même si on leur a présenté les mêmes faits. Lorsque les juges prennent des décisions, ils créent en fait la loi en l'appliquant. Chaque décision juridique renferme des penchants individuels. Pour les réalistes juridiques, *ce sont essentiellement les législateurs qui déterminent ce qui est loi.*

## Théorie critique du droit

Dans les mots de l'écrivaine et activiste politique Audre Lord, [TRADUCTION] « *les outils du maître ne démoliront jamais la maison du maître* ». En d'autres mots, il est peu probable que les personnes très puissantes dans la société vont donner aux gens moins puissants

les moyens d'apporter des changements sociaux. La loi est un outil puissant et la théorie critique du droit élargit les idées du réalisme juridique de sorte à formuler une critique sévère de la loi dans la société. Elle soutient que, puisque les lois reflètent les valeurs individuelles, elles peuvent contenir les penchants des groupes sociaux qui sont puissants. Les juristes critiques maintiennent que, bien que la loi semble assurer la justice pour tous, en pratique, c'est un outil plus facile à utiliser pour les gens qui sont déjà très puissants et influents. Cela signifie que, en réalité, la loi peut maintenir les iniquités sociales en plaçant les intérêts des groupes les plus puissants avant les intérêts des groupes marginalisés. La théorie critique du droit s'est concentrée sur les penchants et la discrimination dans la loi en ce qui concerne le sexe, la race, l'ethnicité, la religion, la classe économique, la sexualité et les déficiences.

# DROIT NATUREL



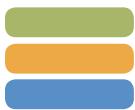
# POSITIVISME JURIDIQUE



# RÉALISME JURIDIQUE



# THÉORIE CRITIQUE DU DROIT



## PHILOSOPHIE DU DROIT : ÉCOLES DE PENSÉE

Ce sont les législateurs qui déterminent ce qui est loi.

Les lois varient; elles ne sont pas universelles. Elles dépendent de l'interprétation que lui donnent les personnes qui les créent ou les appliquent.

On peut comprendre la loi en observant les actions réelles des législateurs individuels plutôt qu'en examinant leurs idées sur le gouvernement.

Il y a des règles fondamentales en ce qui concerne l'équité et la justice, et ces règles sont toujours moralement correctes (par exemple, un meurtre est toujours mal).

Il existe des lois naturelles. Les humains savent reconnaître ces lois supérieures grâce à la raison et au jugement.

Puisque les lois reflètent les valeurs individuelles, elles peuvent contenir les penchants des groupes sociaux qui sont puissants.

Ce qui est vrai, moral et équitable dépend du point de vue de l'individu.

Les lois sont établies pour maintenir l'ordre social. Elles peuvent différer d'un pays à l'autre (elles ne sont pas universelles).

Bien que la loi semble assurer la justice pour tous, en pratique, il s'agit d'un outil utilisé par les gens puissants et influents.

Si une loi va à l'encontre des principes fondamentaux, il s'agit d'une loi injuste.

La loi doit être respectée, parce que c'est la loi.

Les lois sont établies par des institutions officielles et sont systématiquement rédigées et appliquées par les gouvernements.

Les humains ont le devoir moral de suivre les lois naturelles, même si les lois écrites de la société disent le contraire.

La loi peut maintenir les iniquités sociales en mettant de l'avant les intérêts des groupes plus puissants.

La loi engendre de la discrimination envers certains groupes (comme la discrimination fondée sur le sexe, la race, l'ethnicité, la religion, etc.).

Il est juste et équitable que l'État impose des conséquences si les lois sont brisées.

La façon dont un juge interprète une loi est influencée par son point de vue. Par exemple, chaque décision judiciaire est sujette aux penchants individuels.

Une loi n'a pas besoin d'être morale pour être une loi.

C'est le gouvernement qui donne de l'autorité à la loi et non les principes fondamentaux universels.

Sous-catégorie du positivisme juridique.

## QUESTIONS DE DISCUSSION POUR LES GROUPES D'EXPERTS

### Droit naturel

Il peut sembler « naturel » que les parents prennent soin de leurs enfants et leur enseignent les compétences dont ils auront besoin dans la vie, jusqu'à ce qu'ils soient capables de se débrouiller seuls.

- a) Compte tenu de cet énoncé, que penserait le droit naturel de la scolarité obligatoire? Tentez de formuler deux réponses opposées qui utilisent toutes les deux le droit naturel en tant que justification.

# EN RÉSUMÉ

# QUESTIONS DE DISCUSSION POUR LES GROUPES D'EXPERTS

## Positivisme juridique

Selon la perspective du positivisme juridique, il n'est pas important de déterminer si la scolarité obligatoire est morale ou naturelle – c'est la loi, tout simplement.

- a) Selon vous, comment un positiviste juridique justifierait-il la scolarité obligatoire?
  
  - b) À quel point le système judiciaire du Canada est-il moral? Comment se compare-t-il aux systèmes judiciaires des autres pays?

- c) À quel point les règlements d'école sont-ils similaires aux lois?

## QUESTIONS DE DISCUSSION POUR LES GROUPES D'EXPERTS

### Réalisme juridique

En 2011, le Toronto District School Board a modifié sa politique de sorte à permettre l'utilisation des téléphones cellulaires dans la salle de classe. Le règlement qui les bannissait avait été adopté quatre ans auparavant. Maintenant, les téléphones cellulaires sont permis, mais leur utilisation est à la discrétion des écoles et des enseignants individuels.

- a) Croyez-vous que le degré d'utilisation des téléphones cellulaires a changé drastiquement de 2007 à aujourd'hui? Le changement dans la politique reflète-t-il un changement dans la communauté?
  
- b) Devrait-on obliger tous les enseignants à permettre l'utilisation des téléphones cellulaires en classe? Expliquez votre réponse.

- c) Imaginez que vous êtes un décideur ou un législateur : quels sont certains avantages et désavantages de permettre l'utilisation des téléphones cellulaires en salle de classe? Quels règlements devrait-on établir pour contrôler la façon dont ils sont utilisés en salle de classe?

## QUESTIONS DE DISCUSSION POUR LES GROUPES D'EXPERTS

### Théorie critique du droit

L'*Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867* décrivait de nombreux principes juridiques pour la gouvernance du Canada. Dans l'Acte, on utilisait le mot « personnes » pour se rapporter à plus d'une personne. Cependant, selon le Canada et la Bretagne, les femmes n'étaient pas incluses dans le terme « personnes ». Puisqu'elles n'avaient pas le statut légal de « personnes », les femmes ne pouvaient pas se présenter aux élections ni occuper un poste au Sénat. Ce n'est qu'en 1929, grâce aux efforts de défense des intérêts et au suffrage des femmes, que les femmes sont devenues des personnes au sens de la loi et ont donc pu devenir membres du Sénat du Canada.

- a) Sur quelle école de pensée cette loi repose-t-elle?  
Quels groupes étaient privilégiés par la loi?  
Quels groupes étaient marginalisés par la loi?

- b) Comment l'idéologie historique entourant le traitement et le statut des femmes a-t-elle influencé la création et l'interprétation de cette loi?

- c) De quelle façon l'absence de voix (et de perspectives) féminines dans les rangs supérieurs du gouvernement et dans les processus décisionnels a-t-elle entraîné une plus grande marginalisation des femmes?

## PHILOSOPHIE DU DROIT : ÉCOLES DE PENSÉE

En suivant l'exemple suivant, inscrivez dans le tableau les idées clés de chaque école de pensée philosophique.

Droit naturel	Positivisme juridique	Réalisme juridique	Théorie critique du droit
Il existe des principes fondamentaux qui sont toujours moralement corrects (par exemple, un meurtre est toujours mal).	La loi doit être respectée puisque c'est la loi, tout simplement.	Ce qui est vrai, moral et équitable dépend du point de vue de chacun.	Les lois reflètent les penchants des groupes sociaux les plus puissants.

## RÉSUMÉ DE DÉCISION - *LE GARÇON DE CABINE AU MENU : R c DUDLEY ET STEPHENS, 1884*

### Les faits de l'affaire

Mai 1884. Quatre hommes partent de l'Angleterre dans un yacht de taille moyenne nommé *La Mignonette* et mettent le cap vers l'Australie. Il s'agit de Tom Dudley, 31 ans, d'Edwin Stephens, 37 ans, d'Edmund Brooks, 49 ans et de Richard Parker, un orphelin et garçon de cabine de 17 ans. Le 5 juillet, *La Mignonette* est frappée par une grosse vague et chavire. Les quatre hommes réussissent à s'échapper dans un petit bateau de sauvetage. Ils n'ont que deux petites cannes de navets et pas d'eau potable.

Ils passent près d'un mois dans le bateau de sauvetage. Les navets ne durent pas longtemps. Ils réussissent à recueillir un peu d'eau fraîche à l'aide de leurs manteaux cirés. Leur désespoir est à la hauteur de leur faim. Richard Parker a tellement soif qu'il boit de l'eau de mer. Il tombe rapidement très malade et sombre dans l'inconscience.

Selon une coutume bien connue des marins, les survivants pouvaient, en cas de naufrage, tirer au sort pour décider lequel d'entre eux serait tué puis mangé. Le 18<sup>e</sup> jour, Dudley, Stephens et Brooks commencent à parler de sacrifier l'un

d'entre eux pour sauver les autres. Au début, ils parlent de tirer au sort pour décider qui serait sacrifié. Cependant, Dudley et Stephens décident plus tard qu'on devrait sacrifier Parker, puisqu'il est le plus près de la mort et c'est le seul qui n'a ni femme ni enfants. Parker est sans connaissance et ne peut donc pas participer à la conversation.

Le jour suivant, Dudley tue Parker en le poignardant dans la gorge pendant que Stephens tient ses jambes. Brooks ne participe pas à l'assassinat, mais ils boivent tous les trois son sang et mangent sa chair. Quatre jours après l'assassinat de Parker, ils sont secourus par un vaisseau allemand, le *Montezuma*, et sont renvoyés en Angleterre au début septembre.

### Le procès

Sans le sang de Parker, ils seraient probablement tous morts de déshydratation. Les hommes croyaient que leurs actions étaient justifiées en vertu des coutumes de la mer et n'ont jamais tenté de cacher ce qu'ils avaient fait. Il aurait été facile de prétendre que Parker est mort de cause naturelle avant d'être mangé. Leur arrestation était une formalité et même les agents qui ont procédé à l'arrestation savaient qu'ils seraient libérés puisque les hommes avaient suivi une coutume établie et agi de la sorte uniquement pour sauver leurs propres vies.

Au fur et à mesure que l'histoire s'est répandue en Angleterre, il était clair que l'opinion publique se rangeait du côté des trois marins survivants. L'affaire a attiré l'attention de Sir William Vernon Harcourt, Secrétaire (chef) du Home Office, l'organisme responsable du maintien de l'ordre en Angleterre. Harcourt était personnellement d'avis que les actions des marins étaient répréhensibles et il en a surpris plusieurs lorsqu'il a décidé de les traduire en justice.

Les accusations portées contre Brooks ont été abandonnées. Cependant, le procès de Dudley et de Stephens, accusés de meurtre, a débuté le 3 septembre 1884. Dans leur défense, ils ont tenté d'invoquer des motifs de nécessité, à savoir qu'ils avaient le droit, aux yeux de la loi, de préserver leurs propres vies, même si cela signifiait de tuer Parker. Cependant, l'enjeu était plus grand que l'avenir des deux hommes : l'issue de ce procès allait établir un précédent qui influencerait les cas futurs. Ce cas allait déterminer si l'on pouvait accepter une défense fondée sur des motifs de nécessité pour justifier un meurtre dans des situations similaires.

Dans la stratégie de la défense, l'avocat de Dudley et de Stephens a invoqué la coutume de longue date voulant que la vie d'une personne soit sacrifiée pour sauver les autres, et il a suggéré que, puisque c'était une pratique historiquement acceptée, le droit devrait également l'accepter. Pour appuyer son

argument, la défense a présenté des exemples de cas où certaines personnes avaient été sacrifiées pour sauver les autres dans le cas d'une catastrophe, et où les accusés n'avaient pas été reconnus coupables. Cependant, dans ces cas, les personnes qui avaient été tuées avaient été consultées et avaient consenti à se sacrifier.

## L'issue du procès

L'affaire a été soumise à une commission de juges, lesquels ont déclaré Dudley et Stephens coupables de meurtre. Ils ont raisonné que la nécessité ne pouvait pas être invoquée comme défense dans les cas de meurtre à moins que la victime présente une menace urgente pour l'accusé. Puisque Parker n'a jamais consenti à être sacrifié, et n'a jamais représenté un danger immédiat pour les autres, la défense de Dudley et de Stephens a été rejetée et ils ont été condamnés à la mort par pendaison. Cependant, cette sentence a plus tard été commuée à six mois d'emprisonnement.